

Portiragnes, le 14 novembre 2017

transmis aux propriétaires par courriel
ou envoi postal

Chers propriétaires,

Le nouveau conseil syndical vous remercie chaleureusement de la confiance que vous lui avez témoignée.

La transition à peine entamée, il est temps de passer à deux moments importants de la vie de notre domaine, à savoir l'envoi du PV de notre assemblée générale de 02/11/2017 et l'appel de fonds pour le nouvel exercice 2017/2018. Vous trouverez ces documents en annexe.

Tout d'abord, nous tenons à insister, une fois de plus, sur les frais supplémentaires qu'engendre l'envoi postal des documents officiels. Outre l'aspect écologique lié à l'impression de centaines de feuilles de papier, nous vous rappelons que l'absence d'adresse mail nous oblige à envoyer aux propriétaires concernés des documents postaux lourds et donc coûteux. Pour le bien de la collectivité, nous demandons aux derniers bénéficiaires d'envoi postal de revoir leur position dans la mesure du possible.

Le conseil syndical nouvellement constitué a décidé de lancer l'appel de fonds pour un montant de 1.200 €, à savoir 1.000 € pour la gestion courante habituelle majorée d'une PROVISION de 200 € pour le financement du projet de la fibre optique, résolution acceptée lors de notre récente AG.

Soucieux de respecter le principe de transparence et de constance dans nos promesses, nous tenons à préciser les points suivants

- Dès ce 03/11, votre nouvel administrateur, M. Laurent Morelle, a repris le dossier de la fibre, et ce dans l'état préparatoire concocté par l'ancien conseil syndical;

- Il va procéder à l'analyse en profondeur du dossier et prendre les contacts nécessaires avec les spécialistes du fibrage, dont Prem's Télécom;
- Ces démarches feront l'objet d'une attention particulière lors des prochaines sessions de travail du Conseil Syndical;
- Les 200 € constituent une PROVISION qui sera utilisée dès que le dossier sera arrivé à maturité;
- Les futurs prélèvements seront éventuellement adaptés en fonction de la meilleure offre de prix définitive;
- Inutile de préciser qu'un seul paiement de 1.200 € constitue, pour notre trésorière et le bureau comptable, une charge de travail plus légère et donc moins coûteuse que deux versements distincts de 1.000 € et 200 €;
- Enfin, le CS s'engage à vous tenir informés tout au long du processus de consultation des prestataires de service.

Pour conclure, nous profitons de ce premier contact avec les propriétaires pour lancer un « appel à compétences » !

Lors de notre AG du 02/11, nous avons constaté qu'un certain nombre d'entre vous possédait des compétences particulières, notamment sur la technologie de la fibre optique. Nous aimerions pouvoir bénéficier de votre expérience (ex : pompe à chaleur, informatique, traductions,...), sans réelle obligation engageante, juste dans le souci de servir notre collectivité. Dans le même ordre d'idée, si vous désirez aider l'ASL dans des moments particuliers (ex: mise sous enveloppe, organisation d'événements, ...), nous vous invitons également à le signaler.

Nous vous demandons de compléter le talon ci-dessous et de nous le renvoyer par mail à l'adresse suivante : jmg.pre@asltps.eu

Nous pourrions constituer ainsi une base de données reprenant les propriétaires soucieux de donner un avis sur des sujets techniques, sans aucune obligation de participation ni engagement de quelque sorte. Juste histoire de confirmer qu'il y a plus d'idées dans 10 têtes que dans une ! D'avance, nous vous en remercions.

Nous espérons nous montrer à la hauteur de votre confiance et restons à votre disposition.

Bien à vous

Votre conseil syndical

Association Syndicale Libre Les Tamaris et Les Portes du Soleil

Boite postale 1
FR-34420 Portiragnes

SIRET 48129649900017

Nom + Prénom :

N° de maison :

Adresse mail :

.....

N° de portable / téléphone avec index pays :

.....

Je possède des compétences comme.....
dans le domaine de

Je peux aider l'ASL lors d'événements particuliers : OUI - NON

A renvoyer par mail à jmg.pre@asltps.eu ou à l'adresse postale de l'ASL !

